

AFFAIRE N° 20

RATIFICATION SITUATION SCOLAIRE de STE-CLOTILDE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre n° 4062 en date du 20 Septembre 1950 de Monsieur le Vice-Recteur.

Le Vice-Recteur

à Monsieur le SENATEUR- MAIRE de ST-DENIS

Objet: Situation scolaire à Ste-Clotilde

Monsieur le Sénateur-Maire,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la situation de deux classes de l'Ecole mixte de Ste-Clotilde.

1°) la classe de Melle HOARAU Denise (suppléance de M. FONTAINE) cours préparatoire, à 91 élèves dans 36 m², sur 26 mètres de tables-bancs soit 0,28 cm. par élève.

2°) La classe de M. SIDA, cours élémentaire 2ème année, à 78 élèves dans 32 m² sur 23 mètres de tables-bancs soit 0,29 centimètres par élève.

Toute classe effective et notamment tout exercice écrit étant impossible dans de pareilles conditions, j'ai l'honneur de vous demander de proposer au Conseil Municipal de St-Denis, dont l'avis est requis par les règlements (arrêté réglement modèle du 18 Janvier 1937) d'instituer deux classes de demi-temps dans ces cours. Le Conseil départemental m'a déjà autorisé à prendre cette mesure dans tous les cas semblables et j'autorise provisoirement le Directeur à y procéder en attendant la décision du Conseil que je vous demande de vouloir bien me faire connaître.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'assurance de mes meilleurs sentiments./.

Signé: H. FOUCQUE.

M. le MAIRE. - Vu l'urgence et étant dans l'impossibilité de vous réunir j'ai donné mon accord à Monsieur le Vice-Recteur. Je vous demande aujourd'hui de bien vouloir ratifier la décision qui a été prise.

Ratifié à l'unanimité